

Prescription par délibération communautaire du :
23/03/22
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.2 plan de zonage
Villenauxe-la-Petite,
Villiers-sur-Terre, Briotte
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

| | |
|---|--|
| <p>Protections patrimoniales</p> <ul style="list-style-type: none"> ★ Bâti protégé (L.151-19 CU) — Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU) ••••• Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU) <p>Protections paysagères et/ou écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Arbre protégé (L.151-23 CU) ● Mare protégée (L.151-23 CU) — Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU) ▨ Espace boisé classé (L.113-1 CU) ▨ Espace agricole et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU) ▨ Lisières agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles) | <p>Prescriptions diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU) — Linéaire commercial (L.151-16 CU) ▨ Emplacement réservé (L.151-41 CU) ▨ Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU) ▨ Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU) ▨ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU) <p>Informations et servitudes particulières :</p> <p>Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Ile-de-France de 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> ▨ Crue de la Seine 1910 ▨ Inventaire des zones humides - IDF - 2021 ▨ Classe A Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser. <p>Périimètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▨ Classé ▨ Inscrit |
|---|--|

Source : cadastre 2024, DGFIP

